THOMAS CLAVIER
12 rue github
12345 Geekland
http://tcweb.org

courriel : tom@tcweb.org TVA FR0000000000 Devis nº: 2010-11
Geekland, le 14 juillet 2011

Client Tutu 23 Boulevard des clients 67890 Clientland

## Objet: Devis formation Scrum

Voici le détail de la formation "scrum par la pratique" du mois de juillet 2010.

| Désignation  | Prix unitaire | Quantité | ${f Montant}$ |
|--|---------------|----------|---------------|
| Journée de formation Agile                         | 1000.00       | 4        | 4000.00       |
| Journée d'accompagnement Agile                     | 1000.00       | 3        | 3000.00       |
|  |               |          |               |
| Total HT   |               |          | 7000.00 €     |
| TVA non applicable, art. 293 B du code des impôts. |               |          |               |
|  | Total TTC     |          | 7000.00 €     |

Devis valable 1 mois à compter de sa date d'émission. Toute modification de quelque nature que ce soit est susceptible d'entraîner une mise à jour de ce devis.

Pour toute commande de votre part, merci de me retourner le double de ce devis signé accompagné d'un acompte s'élevant à 40% du montant total de la commande soit :  $2800.00 \in$ .

Bon pour accord le : Signature

Le paiement sera à effectuer au plus tard au trentième jour suivant la date de réception de la facture (cf : c. com. art L. 441-6, al.2 modifié de la loi du 15 mai 2001). En cas de retard de paiement, une pénalité fixée à 15% du montant total de la facture, par mois de retard entamé, est exigible sans rappel le jour suivant la date limite de règlement. Mention obligatoire. Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE.